

## **REGLEMENT DE JEU-CONCOURS PROMOTIONNEL AVEC OBLIGATION D'ACHAT DU 20/11/2021 AU. 31/01/2022**

1.- Le présent jeu-concours est organisé par la SAS CUIR DECO, domiciliée 9 Hameau Mane -Vihan 56640 ARZON, représenté par Mr Pierre-Marie DUFOUR, Gérant, désigné ci-après "l'organisateur".

Le règlement du présent jeu-concours est déposé chez la SCP- MIGNE - GUILLON - LEROUX - 12, quai DUGUAY TROUIN B.P. 35104 RENNES CEDEX.

### 2 - Conditions de participation.

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

Client ayant effectué un achat sur la boutique en ligne de l'Atelier du Club d'un montant minimum de 1400 € TTC pendant la période du 20 /11/ 2021 au 31/ 01//2022.

Le jeu-concours est limité à une participation par foyer, même nom de famille, même adresse pendant toute la durée du jeu- concours.

3 - Les participants peuvent gagner le remboursement de leur commande hors frais de port. Les perdants se verront offrir un coussin en cuir.

La dotation des lots est la suivante :3 commandes d'un montant minimum de 1400 € TTC remboursées suite au tirage au sort selon le calendrier suivant.

1 commande remboursée parmi celles enregistrées du 20/11/ 2021 au 30/11/2021

1 commande remboursée parmi celles enregistrées du 01/12/ 2021 au 31/12 2021

1 commande remboursée parmi celles enregistrées du 01/01/2022 au 31/01/2022

La remise du lot n'entraînera aucun frais pour le gagnant.

La remise du lot sera effectuée sous forme de la remise d'une somme d'argent égale à sa valeur.

4 - Le tirage au sort sera effectué dans les 10 premiers jours du mois suivant le début du concours pour les clients remplissant les conditions de participation du 20 au 30 Novembre2021 soit au plus tard le 10 décembre 2021, dans les 10 premiers jours du mois de janvier 2022 pour les clients remplissant les conditions de participation de décembre 2021 soit au plus tard le 10 janvier 2022 et dans les 10 premiers jours du mois de février 2022 soit au plus tard le 10 février 2022 pour les clients remplissant les conditions de participation du mois de janvier 2022.

5 - Le gagnant sera déterminé de la manière suivante : tirage au sort effectué au siège social de l'entreprise parmi la liste des clients ayant participé au jeu -concours et remplissant les conditions du règlement.

6 - Date et modalités de publication des résultats.

Les résultats seront communiqués le 20/02/2022 sur notre site internet [atelier-du-club.fr](http://atelier-du-club.fr) .

7 - La participation au présent jeu-concours implique l'acceptation expresse de toutes les clauses du présent règlement par les participants qui par leur seule participation déclarent y adhérer.

8 -Données Personnelles.

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité.

9 – Le règlement du jeu-concours est librement consultable sur le site de la société organisatrice.